

PROCES-VERVAL

**Conseil municipal
Mardi 02 avril 2024
19h30 – Salle du Conseil**

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Méré, sous la présidence de Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire.

Etaient présents :

Mr Simon COULOMBEL, Mme Dominique CHESNEAU, Mme Sylviane DUQUENOY, Mr Alain COLOMBI, Mmes Monique BOURG, Christine RICHE, Mr André-Laurent LEVÊQUE, Mme Françoise BUSTARRET, Mr Alain CISSÉ, Mmes Isabelle BONNUIT, Sandrine PAPON, Mr Vianney BERNARD, Mr Jean GARNIER

Absentes représentées :

Absent non représenté :

Mmes Elodie MARIE et Françoise DOUCET

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Votants : 17

Présents : 17

Secrétaire de séance : Mr Jean GARNIER

Conseil municipal
Mardi 02 avril 2024
19h30 – Salle du Conseil

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2024

FINANCES

Rapporteur : Michel RECOUSSINES et Simon COULOMBEL

Point 1 : Approbation du compte de gestion du receveur de l'année 2023 pour la comptabilité M57,

Point 2 : Vote du compte administratif 2023 pour la comptabilité M57,

Point 3 : Affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Point 4 : Vote du budget primitif M57 pour l'année 2024,

Point 5 : Demande de subventions pour les associations pour l'année 2024,

Point 6 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2024,

AFFAIRES GERERALES

Rapporteur : Michel RECOUSSINES

Point 7 : Indemnités des agents administratifs pour les élections européennes,

Point 8 : Prise en charge des appareils pour frelons asiatiques et chenilles processionnaires,

1-DEL-2024/010 : Approbation du compte de gestion du receveur de l'année 2023 pour la comptabilité M57,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion 2023 étant identiques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'année 2023.

2-DEL-2024/012 : Vote du compte administratif 2023 pour la comptabilité M57

Monsieur Simon COULOMBEL expose en détail le compte administratif par chapitre.

Le conseil municipal constate que le compte de gestion et le compte administratif sont concordants. Il approuve donc le compte administratif pour la section de fonctionnement et d'investissement du budget communal M57, hors de la présence de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve le compte administratif pour l'année 2023 du budget communal M57.

3-DEL-2024/011 : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le résultat de clôture cumulé pour l'année 2023 du budget de fonctionnement se monte à 726 649,12 €. L'affectation de ces résultats est proposée comme suit :

- 0,00 € à la section de fonctionnement 2024 (recettes 002),
- 726 649,12 € à la section d'investissement 2024 (recettes 1068).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 de la comptabilité M57

4-DEL-2024/013 : Vote du budget primitif M57 pour l'année 2024

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire, présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Total dépenses

2 204 940,90 €

Total recettes

2 204 940,90 €

Section d'Investissement

Total dépenses

3 091 178,44 €

Total recettes

3 091 178,44 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Adopte le budget primitif pour l'année 2024

5-DEL-2024/014 : Demande de subventions pour les associations pour l'année 2024,

Dans le cadre de leurs activités, des associations ont sollicité auprès de la commune de Méré, une aide financière. A l'appui de ces demandes, les associations ont adressé un dossier comportant leurs projets.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations une subvention dont le montant est annexé dans le tableau joint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Décide d'accorder aux associations une subvention dont le montant est annexé dans le tableau joint.

6-DEL-2024/015 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2024

Le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taxe foncière bâti	:	22,19 %
- Taxe foncière non bâti	:	45.92 %
- Taxe habitation	:	07.47 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Adopte les taux d'impositions pour l'année 2024

7-DEL-2024/016 : Indemnité forfaitaire pour les élections européennes

En 2024, il y aura des élections européennes le dimanche 09 juin.

La commune a décidé d'octroyer une indemnité forfaitaire complémentaire pour les agents administratifs travaillant cette journée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Décide de verser une indemnité de 50 € net de l'heure.

8-DEL-2024/017 : Participation de la commune à la destruction de nids de frelons asiatiques et de chenilles processionnaires

La commune de Méré souhaite mettre en place un dispositif de destruction sur l'ensemble de son territoire pour lutter contre les nids de frelons asiatiques et de chenilles processionnaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Adopte une aide de 15 € par piège acheté dans la limite de 4 pièges pour éradication des chenilles processionnaires et une aide de 50 € par nid dans la limite de 2 nids détruits par an et par foyer pour les chenilles processionnaires.

Vu pour être affiché le
Conformément aux prescriptions de l'article L2121-25
Du Code Général des Collectivités territoriales
Michel RECOUSSINES
Le Maire